

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2467

16 novembre 2010

SOMMAIRE

Anustar S.A.	118402	Luxatel SA	118410
Ignis Global Funds Sicav	118370	Lux Repair S.A.	118408
Immobilière Bartimes-Schilling S.A.	118400	Lux Repair S.A.	118409
Induplan, Industrial Handels- und Pla- nungs-Gesellschaft, GmbH	118400	Macquarie International Investments Hol- dings L.P. & Cies S.E.N.C.	118410
Innova RS Holding S.à r.l.	118400	Macrimo Holding S.à r.l.	118409
Institut Lisa Tsipkin, S.A.	118400	Mahé Investments S.à r.l.	118409
International Hotel Licensing Company S.à r.l.	118401	Manu Holding Luxembourg Sàrl	118411
International Partnership Investment S.A.	118401	Marsjön S. à r.l.	118416
Intorel S.à r.l.	118401	Media for One S.A.	118411
Isnard SA	118402	Media for One S.A.	118413
Itama S.A.	118402	Messageries de la Presse, des Publications, des Journaux et Illustreiertemapp s. à r.l.	118414
Ivory S.à r.l.	118402	Metroinvest Wolkenbügel S.à r.l.	118409
Jaccl S.A.	118403	Monal S.A.	118410
Jofut S.à r.l.	118403	Monier Holdings GP S.A.	118407
Kapa Technologies S.A.	118404	Mustique Capital Holding S.A.	118410
Kubrat	118404	Peter Pan's Club S.A.	118411
L2i, s.à r.l.	118404	Pollyane Investment S.A.	118399
Lawa	118405	Promofin Outremer	118416
LERF III SV	118405	Realbau S.A.	118403
LER III European Holdings	118405	Residential Invest S.A.	118401
Le Toit du Monde S.A.	118406	Rister S.A.	118408
Ligiol S.à r.l.	118406	Sabayon Financière S.A.	118413
Lii - Luminous Ideas Inside S.à r.l.	118404	Sarcas S.A.	118414
LM Luxembourg S.à r.l.	118407	Schreinerei J. Hoffmann A.G.	118415
Lombard Odier Multiadvisers	118407	Svea Holding S. à r.l.	118404
Lugh Investissement S.A.	118407	Trade Corporation S.A.	118412
Luvefi-Developpement S. à r. l.	118408	Valuebord Holding S.A.	118411

Ignis Global Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.474.

—
STATUTES

In the year two thousand ten on October twenty-eighth.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ignis Investment Services Limited, a company existing and incorporated in Scotland, having its registered office at 50, Bothwell Street, Glasgow, G2 6HR and registered in Scotland under number SC101825, duly represented by Claude Niedner, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Glasgow, Scotland, on 27 October 2010.

The proxy given, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to state as follows the Articles of the Company:

Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "IGNIS GLOBAL FUNDS SICAV".

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

2.2 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose.

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under Part I of the 2002 Law.

Art. 5. Definitions.

"2002 Law" means the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended.

"Articles" means these articles of incorporation of the Company, as amended from time to time.

"Board of Directors" means the board of directors of the Company.

"Business Day" means any full bank business day in Luxembourg and the UK and/or such other place or places and such other day or days as the Directors may determine and notify to Shareholders in writing in advance and/or publish to the extent and in the manner required by Luxembourg law and practice.

"Class" / "Class of Shares" means any class of Shares of a Sub-Fund which may differ in respect of their targeted investors, sales, conversion or redemption fee, structure, minimum subscription or holding amounts, dividend policy, services fees, distribution fees or any other specific feature.

"Company" means "IGNIS GLOBAL FUNDS SICAV".

"Designated Person" means any person who, as a consequence of being a shareholder and, in the opinion of the Board of Directors causes the Company or any Sub-Fund to be in breach of any law, regulation, or requirement or any jurisdiction or otherwise adversely affects or prejudices the tax status, residence, good standing or general reputation of the Company or who could in the Board of Directors' judgement, otherwise cause the Company or any Sub-Fund to suffer material or legal disadvantage.

"Directive" means EEC Directive 85/611 of 20 December, 1985 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities, as amended from time to time.

“Director(s)” means the member(s) of the Board of Directors.

“EU” means the European Union.

“EUR” or “Euro” means the legal currency of the European Monetary Union.

“Member State” means a member state of the European Union.

“Net Asset Value per Share” means in relation to each Class of Share of any Sub-Fund, the value per Share determined in accordance with the provisions set out in the section headed “Calculation of Net Asset Value per Share” below.

“Prospectus” means the document(s) whereby Shares in the Company are offered to investors and any supplemental or replacement documentation having similar effect.

“Regulated Market” means a regulated market as defined in the Council Directive 93/22/EEC of 10 May 1993 on investment services in the securities field (“Directive 93/22/EEC”), namely a market which appears on the list of the regulated markets drawn up by each Member State, which functions regularly, is characterised by the fact that regulations issued or approved by the competent authorities define the conditions for the operation of the market, the conditions for access to the market and the conditions that must be satisfied by a financial instrument before it can effectively be dealt in on the market, requiring compliance with all the reporting and transparency requirements laid down by the Directive 93/22/EEC.

“Share” means each share within any Class of a Sub-Fund of the Company issued and outstanding from time to time

“Shareholder” means a person recorded as a holder of Shares in the Company’s register of shareholders.

“State” means a member state of the Organisation for the Economic Co-operation and Development (“OECD”) and all other countries of Europe (excluding the Russian Federation), North America, South America, Africa, Asia, Oceania and Australia.

“Sub-Fund” or “Compartment” means a specific portfolio of assets, held within the Company which is invested in accordance with a particular investment objective

“Time” all references to time throughout these Articles shall be references to Luxembourg time, unless otherwise indicated.

“U.S. Person” means (i) a natural person who is a resident of the U.S.; (ii) a partnership, corporation or other entity organised under the laws of a U.S. jurisdiction or which has a principal place of business in a U.S. jurisdiction; (iii) an estate or trust, the income of which is subject to U.S. income tax regardless of the source, or if any executor or administrator of such an estate or any trustee of such a trust, as the case may be, is a “U.S. Person”; (iv) an entity, even if organised under the laws of a non-U.S. jurisdiction and which has its principal place of business in a non-U.S. jurisdiction, organised principally for passive investment such as a pool, investment company or other similar entity, if (a) units of participation in such entity held by “U.S. Persons” represent in the aggregate 10 per cent or more of the beneficial interest in such entity; (b) such entity was formed principally for the purpose of facilitating investment by “U.S. Persons” in a pool with respect to which the operator is exempt from certain requirements of Part 4 of the United States Commodity Futures Trading Commission’s Regulations by virtue of its participants being non-“ U.S. Persons”; or (c) such entity was formed by one or more “U.S. Persons” principally for the purpose of investing in securities not registered under the 1933 Act, as amended; and (v) a pension plan for the employees, officers or principals of an entity organised and with its principal place of business inside the U.S., or if such plan is established and administered in accordance with the laws of the U.S.

“Valuation Day” means a Business Day on which the Net Asset Value per Share of each Sub-Fund is calculated, as provided in the Prospectus.

Title II. Share capital - Shares - Net asset value

Art. 6. Share Capital - Classes of Shares.

6.1 The share capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company calculated pursuant to Article 12 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. the equivalent to one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-). Such minimum capital must be reached within a period of six (6) months after the date on which the Company has been authorised as a collective investment undertaking under Luxembourg law.

6.2 The initial issued share capital of the Company is three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) divided into three hundred thousand (300,000) Shares without mention of a par value.

6.3 The Shares of a Sub-Fund to be issued pursuant to Articles 7 and 8 hereof may, as the Board of Directors shall determine, be of different Classes. The proceeds of the issue of each Share shall be invested in transferable securities of any kind and any other assets permitted by the 2002 Law pursuant to the investment policy determined by the Board of Directors for a Sub-Fund established in respect of the relevant Shares, subject to the investment restrictions provided by the 2002 Law or determined by the Board of Directors.

6.4 The Board of Directors shall establish a portfolio of assets constituting a Sub-Fund within the meaning of Article 133 of the 2002 Law for each Class of Shares or for two or more Classes of Shares in the manner described in Article 12.2 III hereof. Each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund and each portfolio shall only be responsible for the obligations attributable to the relevant Sub-Fund.

6.5 For the purpose of determining the share capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed in EUR, be converted into EUR and the capital shall be the total aggregate of the net assets of each Sub-Fund.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 The Board of Directors shall determine whether the Company shall issue Shares in bearer and/or in registered form. If bearer share certificates are to be issued, they will be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe and shall provide on their face that they may not be transferred to any U.S. Person, resident, citizen of the United States or entity organized by or for a U.S. Person.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the Shareholder or whether the Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

If bearer shares are issued, registered shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into registered shares at the request of the holder of such shares. A conversion of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share certificate, if any, representation that the transferee is not a U.S. Person and issuance of one or more bearer share certificates in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such cancellation. A conversion of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificate, and, if applicable, by issuance of a registered share certificate in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such issuance. At the option of the Board of Directors, the costs of any such conversion may be charged to the shareholder requesting it.

Before Shares are issued in bearer form and before registered shares shall be converted into bearer shares, the Company may require assurances satisfactory to the Board of Directors that such issuance or conversion shall not result in such shares being held by a U.S. Person.

The share certificates shall be signed by two Directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The certificates will remain valid even if the list of authorized signatures of the Company is modified. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the Board of Directors; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may determine.

7.2 If bearer shares are issued, transfer of bearer shares shall be effected by delivery of the relevant share certificates. Transfer of registered shares shall be effected: (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company; and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such entry shall be signed by one or more Directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors.

7.3 Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

7.4 If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the Shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

7.5 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.6 The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis. In the case of bearer shares, only certificates evidencing full shares will be issued.

Art. 8. Issue of Shares.

8.1 The Board of Directors are authorised without limitation to issue an unlimited number of fully paid up Shares at any time without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

8.2 The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued in any Sub-Fund. The Board of Directors may, in particular, decide that Shares of any Sub-Fund shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the Prospectus.

8.3 Furthermore, the Board of Directors may impose restrictions in relation to the minimum amount of the aggregate Net Asset Value of Shares to be initially subscribed, the minimum amount of any additional investments and the minimum of any holding of Shares.

8.4 Whenever the Company offers Shares for subscription, the price per Share at which such Shares are offered after an initial offer period as described in the Prospectus shall be the Net Asset Value per Share of the relevant Class as determined in compliance with Article 12 hereof as at such Valuation Day as may be determined in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board of Directors.

8.5 The issue price per Share so determined shall be payable within a period as determined by the Board of Directors which shall not exceed ten (10) Business Days from the relevant Valuation Day.

8.6 Where an applicant for Shares fails to pay settlement monies on subscription or to provide a completed application form for an initial application by the due date, the Board of Directors may cancel the allotment or, if applicable, redeem the Shares. If requested by a Shareholder, such redemption proceeds may be paid in currencies other than the designated currency of the relevant Share class as determined by the Board of Directors, acting in its discretion, from time to time. In either case the applicant may be required to indemnify the Company against any and all losses, costs or expenses incurred (as conclusively determined by the Board of Directors in their discretion) directly or indirectly as a result of the applicant's failure to make timely settlement. In computing such loss, account shall be taken, where appropriate, of any movement in the price of the Shares concerned between allotment and cancellation or redemption and the costs incurred by the Company in taking proceedings against the applicant.

8.7 If the applicant fails to make timely settlement in respect of the allotment of a Share or Shares, the entity which shall have been appointed from time to time to act as distributor of the Shares of the Company may at its discretion take such steps as it sees fit to avoid, mitigate or make good any losses, costs or expenses incurred by the Company as mentioned above including making payment of the due amount to the Company on the due date and shall be entitled to recover all costs and expenses (including interest) incurred directly or indirectly by the Company in seeking to recover such due debt and which is payable on demand.

8.8 No request for conversion or redemption of a Share shall be effective unless the price for such Share has been paid and any confirmation delivered in accordance with this Article.

8.9 The Board of Directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of Shares to be issued and to deliver them.

8.10 The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the independent auditor of the Company ("réviseur d'entreprises indépendant"). The securities to be delivered by way of a contribution in kind must correspond to the investment policy and restrictions of the Sub-Fund to which they are contributed.

8.11 The Company may issue Shares within the framework of regular savings plans.

Art. 9. Redemption of Shares.

9.1 Under the terms and procedures set forth by the Board of Directors in the Prospectus and within the limits provided by law and these Articles any Shareholder may request the redemption of all or part of his Shares in the Company.

9.2 Subject to the provisions of Article 13 hereof, the redemption price per Share shall be paid within such period as may be determined by the Board of Directors in its discretion from time to time but which shall not, in any event, exceed five (5) Business Days from the Valuation Day which next follows receipt of such redemption request, provided that the share certificates (if any) and such instruments for redemption as may be required by the Board of Directors have been received, and is in a form which is satisfactory to the Company. The proceeds of any redemption effected in relation to a prior subscription may be delayed for more than five (5) Business Days to assure that the funds tendered for such subscription have cleared.

9.3 The redemption price shall be equal to the Net Asset Value per Share of the relevant Class, as determined in accordance with the provisions of Article 12 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the Prospectus. Such price may be decreased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the

Company when disposing of assets in order to pay the redemption proceeds to redeeming Shareholders. Furthermore, the redemption price may be rounded up or down to no less than the nearest unit of the currency of the relevant Class of Shares, as the Board of Directors shall determine in their discretion.

9.4 If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any shareholder would fall below the minimum subscription amount as set out in the Prospectus or such net asset value as determined by the Board of Directors in their discretion from time to time, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of Shares.

9.5 The Board of Directors may decide to make compulsory the redemption of all the Shares held by a Shareholder, if the aggregate net asset value of Shares held by such Shareholder falls below such value as determined by the Board of Directors in their discretion.

9.6 The Company shall have the right, if the Board of Directors so determine, and with the express consent of the relevant Shareholder, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder in specie by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets in such Class or Classes of Shares equal in value (as calculated in the manner described in Article 12) as at the Valuation Day on which the redemption price is calculated to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the Class or Classes of Shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the shareholder.

9.7 All redeemed Shares shall be cancelled.

Art. 10. Conversion of Shares.

10.1 Any Shareholder is entitled to request the conversion of whole or part of his Shares in one Sub-Fund into Shares of another Sub-Fund or in one Share Class into another Share Class of the same Sub-Fund, provided that the Board of Directors may: (i) at their absolute discretion reject any request for the conversion of Shares in whole or in part; (ii) set restrictions, terms and conditions as to the right to and frequency of conversions between certain Sub-Funds and Share Classes; (iii) subject to the payment of such charges and commissions as the Board of Directors shall determine.

10.2 The price for the conversion of Shares shall be computed by reference to the respective Net Asset Values per Share of the two Sub-Funds or the two Share Classes concerned, calculated on the same Valuation Day.

10.3 If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any shareholder in any Sub-Fund or Class of Shares would fall below such minimum number or value as determined by the Board of Directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such Class or Sub-Fund.

10.4 The Shares which have been converted into Shares of another Sub-Fund or of another Share Class within the same Sub-Fund shall be cancelled.

Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares.

11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

11.2 Specifically, but without limitation, the Company may restrict the ownership of Shares in the Company by any U.S. Person or any Designated Person, and for such purposes the Company may:

11.2.1 decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares where it appears to it that such registration or transfer would or might result in the legal or beneficial ownership of such Shares by a U.S. Person or by any Designated Person; and

11.2.2 at any time require any person whose name is entered in or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests in a U.S. Person or any other Designated Person, or whether such entry in the register will result in the beneficial ownership of such Shares by a U.S. Person or any Designated Person; and

11.2.3 decline to accept the vote of any U.S. Person or any Designated Person at any meeting of shareholders of the Company.

11.3 Where it appears to the Company that: (i) any U.S. Person or any Designated Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares; or that (ii) the aggregate net asset value of Shares or the number of Shares held by a Shareholder falls below such value or number of Shares respectively as determined by the Board of Directors of the Company, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

11.3.1 The Company shall serve a notice (the "purchase notice") upon the shareholder holding such Shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser;

11.3.2 Any such notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if any) representing the Shares specified in the purchase notice;

11.3.3 Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the register of shareholders;

11.3.4 The price at which each such Share is to be purchased (the "purchase price") shall be an amount based on the Net Asset Value per Share of the relevant Class at the Valuation Day next succeeding the date of the purchase notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates (if any) representing the Shares specified in such notice, all as determined by the Board of Directors, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the Prospectus or provided therein.

11.3.5 Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency set by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the Shares of the relevant Class and will be: (i) deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere; or (ii) paid by a check sent to the last known address on the Company's books (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price following surrender of the share certificate or certificates (if any) specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto;

11.3.6 Upon service of the purchase notice as aforesaid, such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates (if any) as aforesaid. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five (5) years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Sub-Fund relating to the relevant Class or Classes of Shares. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company;

11.3.7 The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Art. 12. Calculation of Net Asset Value per Share.

12.1 The Net Asset Value per Share of each Sub-Fund or Class shall be expressed in the reference currency (as defined in the Prospectus) of the relevant Sub-Fund or Class concerned and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to each Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Sub-Fund, at any such Valuation Day, by the number of Shares in the relevant Sub-Fund then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to no less than the nearest unit of the relevant currency, as the Board of Directors shall determine. If, since the time of determination of the net asset value, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to a Sub-Fund are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation. In such a case, instructions for subscription, redemption or conversion of Shares shall be executed on the basis of the second net asset value calculation.

12.2 The valuation of the net asset value of each Sub-Fund shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other debt instruments, investments and securities owned or contracted for by the Company;
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such securities;
- 6) the primary expenses of the Company insofar as the same have not been written off;
- 7) all other assets of any kind and nature including pre-paid expenses.

The valuation of assets of each Sub-Fund of the Company shall be calculated in the following manner:

(a) the value of any cash on hand or in deposits, bills, demand notes and accounts receivables, prepaid expenses, dividends and interests matured but not yet received shall be valued at the par-value of the assets except however if it appears that such value is unlikely to be received. In such a case, subject to the approval of the Board of Directors, the value shall be determined by deducting a certain amount to reflect the true value of these assets.

(b) The value of assets which are listed or dealt in on any stock exchange is based on the last available price on the stock exchange which is normally the principal market for such assets.

(c) The value of assets dealt in on any other Regulated Market is based on the last available price.

(d) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other Regulated Market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (b) or (c) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

(e) The market value of forward or options contracts not traded on exchanges or on other Regulated Markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The market value of futures or options contracts traded on exchanges or on other Regulated Markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and Regulated Markets on which the particular futures or options contracts are traded by the Company. Provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable. Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rate curve.

(f) The value of money market instruments not listed or dealt in on any stock exchange or any other Regulated Market and with remaining maturity of less than twelve (12) months and of more than ninety (90) days is deemed to be the market value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money Market Instruments with a remaining maturity of ninety (90) days or less will be valued by the amortized cost method, which approximates market value.

(g) Units or shares of open-ended UCI will be valued at their last determined and available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Board of Directors on a fair and equitable basis. Units or shares of a closed-ended UCI will be valued at their last available stock market value.

(h) All other securities and other assets will be valued at fair market value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors or a committee appointed to that effect by the Board of Directors.

To the extent that the Board of Directors consider that it is in the best interests of the Company, given the prevailing market conditions and the level of subscriptions or redemptions requested by Shareholders in relation to the size of any Sub-Fund, an adjustment, as determined by the Board of Directors at their discretion, may be reflected in the Net Asset Value of the Sub-Fund for such sum as may represent the percentage estimate of costs and expenses which may be incurred by the relevant Sub-Fund under such conditions.

The Board of Directors may at their discretion permit any other method of valuation to be used if they consider that such method of valuation better reflects value generally or in particular markets or market conditions and is in accordance with the good practice.

The Board of Directors has delegated to the administrator and has authorised the Administrator to consult with the Investment Manager in connection with the determination of Net Asset Value and the Net Asset Value per Share of each Class of each Sub-Fund.

II. The liabilities of the Company shall include:

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued or payable administrative expenses, including, but not limited to, investment advisory and management fees, custodian and paying agent fees, administrator fees, listing fees, domiciliary and corporate agent fees, auditors' and legal fees;
- 3) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligation for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- 4) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves, if any, authorised and approved by the Board of Directors;
- 5) the formation expenses of the Company insofar as the same have not been written off; and
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares in the Company.

In determining the amount of such other liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise promotion, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising, preparing, translating and printing of prospectuses, explanatory memoranda, Company documentation or registration statements, annual and semi-annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone, facsimile and other electronic means of communication.

The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund or Class will be converted into the reference currency of such Sub-Fund or Class at the rate of exchange determined at the relevant Valuation Day in good faith by or under procedures established by the Board of Directors.

The Board of Directors, in their absolute discretion, may permit some other method of valuation to be used if they consider that such valuation better reflects the fair value of any asset and / or liability of the Company.

III. The assets shall be allocated as follows:

The Board of Directors shall establish a Sub-Fund in respect of each Class of Shares and may establish a Sub-Fund in respect of two or more Classes of Shares in the following manner:

1) if two or more Classes of Shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such Classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned. Within a Sub-Fund, Classes of Shares may be defined from time to time by the Board of Directors so as to correspond to: (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions ("distribution shares") or not entitling to distributions ("accumulation shares"); and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure; and/or (iii) a specific management or advisory fee structure; and/or (iv) a specific assignment of distribution, shareholder services or other fees; and/or (v) a specific type of investor; and/or (vi) a specific currency; and/or (vii) any other specific features applicable to one Class of Shares;

2) the proceeds to be received from the issue of Shares of a Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-Fund corresponding to that Class of Shares, provided that if several Classes of Shares are outstanding in such Sub-Fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the Class of Shares to be issued;

3) the assets and liabilities and the income and expenditure applied to a Sub-Fund shall be attributable to the Class or Classes of Shares corresponding to such Sub-Fund;

4) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Sub-Fund as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;

5) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund;

6) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds pro rata to the net asset value of the relevant Classes of Shares or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith; and

7) upon the payment of distributions to the holders of any Class of Shares, the net asset value of such Class of Shares shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of fraud, bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board of Directors or by any bank, company or other organisation which the Board of Directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) Shares of the Company to be redeemed under Article 9 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board of Directors at the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board of Directors at the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company. The price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of Shares; and

4) where at any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known at such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares.

13.1 With respect to each Class of Shares, the Net Asset Value per Share and the price for the issue, redemption and conversion of Shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the

Company, at least twice a month at a frequency determined by the Board of Directors and determined in the Prospectus, such date or time of calculation being the Valuation Day.

13.2 The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share of any particular Class or Sub-Fund and the issue and redemption of its Shares to and from its Shareholders as well as the conversion from and to Shares of each Class or Sub-Fund during:

13.2.1 any period when the principal Stock Exchanges on which a substantial proportion of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund are quoted are closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings thereon are restricted or suspended; or

13.2.2 the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-Fund would be impractical; or

13.2.3 any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to any particular Sub-Fund or the currency price or values on any such stock exchange; or

13.2.4 any moment when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained;

13.2.5 any period when the Company is unable to repatriate Sub-Funds for the purpose of making repayments due on the redemption of such Shares or during which any transfer of Sub-Funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on the redemption of such Shares cannot in the opinion of the Board of Directors be effected at normal rates of exchange; or

13.2.6 following a possible decision to liquidate or dissolve the Company or one or several Classes or Sub-Funds.

13.3 Any such suspension shall be published by the Company and may be notified to Shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of Shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

13.4 Such suspension as to any Class of Shares or Sub-Fund shall have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Class of Shares or Sub-Fund if the assets within such other Class or Sub-Fund are not affected to the same extent by the same circumstances.

13.5 Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share.

Title III. Administration and Supervision

Art. 14. Board of Directors.

14.1 The Company shall be managed by the Board of Directors composed of not less than three members, who need not be Shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. The Directors shall be elected by the Shareholders at a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders shall also determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office.

14.2 Directors shall be elected by the majority of the votes of the Shares present or represented.

14.3 Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

14.4 In the event of a vacancy in the office of Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy. The Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 15. Board Meetings.

15.1 The Board of Directors shall choose from among its members a chairman and may choose one or more vice-chairmen. The first chairman may be appointed by the general meeting of shareholders. The Board of Directors may also choose a secretary (who need not be a director) who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. Either the chairman or any two Directors may at any time summon a meeting of the Directors by notice in writing to every director which notice shall set forth the general nature of the business to be considered and the place at which the meeting is to be convened.

15.2 Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

15.3 The chairman shall preside at the meetings of the Directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Directors shall decide by a majority vote that another Director, or in the case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

15.4 The Board of Directors may from time to time and at any time by powers of attorney appoint any company, firm, person or body of persons, whether nominated directly or indirectly by the Board of Directors, to be the attorney or attorneys of the Company for such purpose and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Board of Directors under these Articles) and for such period and subject to such conditions

as they may think fit, and any such powers of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of persons dealing with any such attorneys as the Board of Directors may think fit and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him.

15.5 Any Director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues.

15.6 The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the Board of Directors.

15.7 The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors, or any other number of Directors that the Board of Directors may determine, are present or represented.

15.8 Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed where they are signed by the chairman of the meeting or any two Directors.

15.9 Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented. In the event that at any meeting the numbers of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a deciding vote.

15.10 Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Directors' meetings. Each Director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

15.11 Members of the Board of Directors or of any committee thereof may participate in a meeting of the Board of Directors or of such committee by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other and participation in a meeting pursuant to this provision shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 16. Powers of the Board of Directors.

16.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policies as determined in Article 19 hereof.

16.2 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 17. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint or single signature of any officer(s) of the Company or of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 18. Delegation of Power.

18.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to two or more physical persons or to one or several corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorises, sub-delegate their powers.

18.2 The Company may enter into an investment management agreement with an external investment manager, which shall supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to Article 19 hereof and may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and responsibility of the Board of Directors of the Company, have actual discretion to purchase and sell securities and other assets of the Company pursuant to the terms of a written agreement. The external investment manager may delegate its powers to a third party at its own cost.

18.3 The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 19. Investment Policies and Restrictions.

19.1 The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, have the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations.

19.2 Within those restrictions, the Board of Directors may decide that investments be made in:

19.2.1 transferable securities or money market instruments;

19.2.2 shares or units of other UCI;

19.2.3 deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than 12 months;

19.2.4 financial derivative instruments;

19.2.5 other financial assets permitted by the 2002 Law.

19.3 The investment policy of the Company may replicate the composition of an index of securities or debt securities or other financial assets permitted by the 2002 Law and recognized by the Luxembourg supervisory authority.

19.4 The Company may in particular purchase the above mentioned assets on any Regulated Market.

19.5 The Company may also invest in recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a Regulated Market and that such admission be secured within one year of issue.

19.6 In accordance with the principle of risk spreading, the Company is authorised to invest up to 100% of the net assets attributable to each Sub-Fund in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by an EU member State, its local authorities, another member State of the OECD or public international bodies of which one or more member States of the EU are members being provided that if the Company uses the possibility described above, it shall hold, on behalf of each relevant Sub-Fund, securities belonging to six different issues at least. The securities belonging to one issue can not exceed 30% of the total net assets attributable to that Sub-Fund.

19.7 The Board of Directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the sales documents of the shares of the Company, that: (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds; or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds of the Company be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

19.8 Investments in each Sub-Fund of the Company may be made either directly or indirectly through wholly-owned subsidiaries, as the Board of Directors may from time to time decide and as described in the sales documents for the Shares. Reference in these Articles to "investments" and "assets" shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

19.9 The Company is authorised to employ techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments provided that such techniques and instruments may be used for hedging or efficient portfolio management purposes or for investment purposes.

Art. 20. Conflict of Interest.

20.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Board of Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

20.2 In the event that any Directors or officers of the Company may have an interest in any transaction of the Company which conflicts with the interests of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of Shareholders.

20.3 Such conflict of interest as referred to in this Article, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any affiliated or associated company of any external investment manager appointed by the Company, or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

Art. 21. Indemnification of Directors. Every Director, agent, auditor, or officer of the Company and his personal representatives shall be indemnified and secured harmless out of the assets and Sub-Funds of the Company against all actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities incurred or sustained by him in or about the conduct of the Company business or affairs or in the execution or discharge of his duties, powers, authorities or discretions, including actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities incurred by him in defending (whether successfully or otherwise) any civil proceedings concerning the Company in any court whether in Luxembourg or elsewhere. No such person shall be liable: (i) for the acts, receipts, neglects, defaults or omissions of any other such person; or (ii) by reason of his having joined in any receipt for money not received by him personally; or (iii) for any loss on account of defect of title to any property of the Company; or (iv) on account of the insufficiency of any security in or upon which any money of the Company shall be invested; or (v) for any loss incurred through any bank, broker or other agent; or (vi) for any loss, damage or misfortune whatsoever which may happen in or arise from the execution or discharge of the duties, powers, authorities, or discretions of his office or in relation thereto, unless the same shall happen through his own gross negligence or wilful misconduct against the Company.

Art. 22. Auditors.

22.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

22.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2002 Law.

Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions

Art. 23. General Meetings of Shareholders of the Company.

23.1 The general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class of Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

23.2 Directors. The general meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board of

23.3 It may also be called upon the request of Shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company.

23.4 The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office or at a place specified in the notice of meeting, at 12:00 a.m. (Luxembourg time) on the second Wednesday of the month of May of each year.

23.5 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

23.6 Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

23.7 The Board of Directors may convene a general meeting of Shareholders pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight (8) days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of shareholders or at such other address indicated by the relevant Shareholder. No evidence of the giving of such notice to registered Shareholders is required by the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

23.8 If no publications are made, notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

23.9 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

23.10 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

23.11 The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

23.12 Each Share of whatever Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, who need not be a Shareholder and who may be a Director.

23.13 Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 24. General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares.

24.1 The Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

24.2 In addition, the Shareholders of any Class of Shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

24.3 The provisions of Article 23, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings of Shareholders.

24.4 Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who need not be a Shareholder and may be a Director.

24.5 Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-Fund or of a Class are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

24.6 Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of Shares of any Class vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Class or Classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Class or Classes in compliance with Article 68 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 25. Termination and Amalgamation of Sub-Funds.

25.1 In the event that for any reason the value of the assets in any Sub-Fund has decreased to an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economical or political situation relating to the Sub-Fund concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or if the range of products offered to investors is rationalised, the Board of Directors may decide to compulsorily redeem all the Shares of the relevant Class or Classes issued in such Sub-Fund at the Net Asset Value per Share (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses), calculated at the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant Class or Classes of Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which

will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the Shareholders, the Shareholders of the Sub-Fund concerned may continue to request redemption or conversion of their Shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the effective date of the compulsory redemption.

25.2 Assets which may not be distributed to the relevant beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the custodian for a period of six (6) months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

25.3 Notwithstanding the powers conferred on the Board of Directors by the preceding paragraph, the general meeting of Shareholders of any Class within any Sub-Fund may, upon a proposal from the Board of Directors, redeem all the Shares of the relevant Class within the relevant Sub-Fund and refund to the Shareholders the net asset value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting.

25.4 All redeemed Shares shall be cancelled.

25.5 Under the same circumstances as provided in paragraph 25.1 of this Article, the Board of Directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company, to another undertaking for collective investment complying with the provisions of the Directive or to another Sub-Fund within such other undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund") and to redesignate the Shares of the Class or Classes concerned as Shares of another Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in paragraph 25.1 of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new undertaking for collective investment or the new Sub-Fund), one (1) month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their Shares, free of charge, during such period.

25.6 Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by paragraph 25.5, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting.

25.7 If the amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement), Shareholders having not voted in favour of such amalgamation will be considered as having requested the redemption of their Shares, except if they have given written instructions to the contrary to the Company. The assets which may not or are unable to be distributed to such Shareholders for whatever reasons will be deposited with the custodian for a period of six (6) months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Art. 26. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the 1st of January of each year and terminates on the 31st of December of the same year.

Art. 27. Distributions.

27.1 The general meeting of Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorise the Board of Directors to declare, distributions.

27.2 For any Class or Classes of Shares entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in the frequency and amounts determined by the Board of Directors in compliance with the conditions set forth by law.

27.3 Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such Shareholders at their addresses in the register of shareholders.

27.4 Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Directors shall in their discretion determine from time to time.

27.5 The Board of Directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board of Directors.

27.6 Any distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the Sub-Fund relating to the relevant Class or Classes of Shares.

27.7 No interest shall be payable by the Company on a dividend which has not been claimed by a Shareholder.

Title V. Final provisions

Art. 28. Custodian.

28.1 To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or savings institution - a custodian - as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

28.2 The custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2002 Law.

28.3 In the case of voluntary withdrawal of the custodian or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the custodian must take all necessary steps for the good preservation of the interest of the Shareholders.

Art. 29. Dissolution of the Company.

29.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 31 hereof.

29.2 Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 6 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the Board of Directors. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

29.3 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one quarter of the minimum capital set by Article 6 hereof; in such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one quarter of the votes of the Shares represented at the meeting.

29.4 The general meeting of Shareholders must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one quarter of the legal minimum, as the case may be.

Art. 30. Liquidation.

30.1 Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensation.

30.2 For the avoidance of doubt, the liquidation of the last remaining Sub-Fund will result in the liquidation of the Company as described in the present articles of incorporation.

Art. 31. Amendments to the Articles. These Articles may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 32. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the 2002 Law.

Transitory Dispositions

1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 31 December 2011.

2) The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2012.

Subscription and Payment

The share capital of the Company is subscribed as follows:

Ignis Investment Services Limited, pre-qualified, subscribes for three hundred thousand (300,000) Shares.

Evidence of the above payment, totalling three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-) was given to the undersigned notary.

The subscriber declared that upon determination by the Board of Directors, pursuant to the Articles, of the various Classes of Shares which the Company shall have, it will elect the Class or Classes of Shares to which the Shares subscribed to shall appertain.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses of the Company as a result of its creation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Resolution of the Sole Shareholder

The above named person representing the entire subscribed capital has immediately resolved as follows:

I. The following are elected as Directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of Shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 31 December 2015.

- *Chairman of the Board of Directors:*

- Mr. Justin Egan, residing professionally at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born in Dublin, Ireland, on 8 September 1967.

- *Members:*

- Mr. John Robertson, residing professionally at 36 Castlehill Drive, Newton Mews, Glasgow G77 5LB, United Kingdom, born in Carlisle, United Kingdom, on 17 August 1952;

- Mr. James Alexander, residing professionally at 100 St Paul's Churchyard, London EC4M 8BU, United Kingdom, born in London, United Kingdom, on 10 August 1983;

- Mr. Andre Haubensack, residing professionally at Rennweg 22, 8001 Zürich, Switzerland, born in London, United Kingdom, on 19 June 1966;

- Mrs. Tracey McDermott, residing professionally 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born in Dublin, Ireland, on 22 May 1972.

II. The following is elected as auditor for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 31 December 2015:

Ernst & Young S.A. 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg

III. The registered office of the Company is set at Vertigo-Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

The document having been given for reading to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ignis Investment Services Limited, une société constituée et régie selon le droit écossais, ayant son siège social à 50 Bothwell Street, Glasgow G2 6HR, Royaume Uni, et immatriculée auprès du registre des sociétés d'Ecosse sous le numéro SC101825,

dûment représentée par Claude Niedner, avocat, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Glasgow, Ecosse, le 27 octobre 2010.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter les Statuts de la Société:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de "IGNIS GLOBAL FUNDS SICAV".

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre public ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1 L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

4.2 La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Partie I de la Loi de 2002.

Art. 5. Définitions.

"Action" signifie chaque action de chaque classe d'un Compartiment de la Société émises et en circulation.

"Actionnaire" désigne une personne inscrite comme détenteur d'Actions dans le registre des actionnaires de la Société.

"Administrateur(s)" désigne le(s) membre(s) du Conseil d'Administration.

"Classe" / "Classe d'Actions" est une classe d'Action d'un Compartiment.

"Conseil d'Administration" désigne le conseil d'administration de la Société.

"Directive" désigne la directive CEE 85/611 du 20 décembre 1985 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeur mobilières, telle que modifiée par la suite.

"Etat" signifie un état membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) et tous les pays d'Europe (à l'exception de la Fédération de Russie), d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud, d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et d'Australie.

"Etat Membre" vise un état membre de l'Union Européenne.

"EUR" ou "Euro" désigne la devise monétaire légale de l'Union Européenne.

"Fonds" ou "Compartiment" signifie un portefeuille spécifique d'avoirs, détenu au sein de la Société qui est investi conformément à un objectif particulier d'investissement.

"Heure": sauf indication contraire, toute mention d'heure dans les présents Statuts fait référence à l'heure luxembourgeoise.

"Jour d'Evaluation" signifie un Jour Ouvrable auquel la Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Compartiment est calculée, comme indiqué dans le Prospectus.

"Jour Ouvrable" signifie un jour ouvrable dans les banques au Luxembourg, et/ou tout autre lieu et tout autre jour déterminé et notifié par écrit par avance aux actionnaires et/ou publié aux conditions et aux termes prévus par la loi et la pratique luxembourgeoise par le Conseil d'Administration.

"Loi de 2002" signifie la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectifs, telle que modifiée.

"Marché Réglementé" vise un marché réglementé tel que défini par la Directive (CEE) n° 93/22 du Conseil du 10 mai 1993 concernant les services d'investissement dans le domaine des valeurs mobilières (Directive 93/22/CEE), à savoir un marché apparaissant sur la liste des marchés réglementés dressée par chaque Etat membre, de fonctionnement régulier et qui est caractérisé par le fait que les réglementations émises ou approuvées par les autorités compétentes définissent les conditions pour les opérations sur le marché, les conditions d'accès au marché et les conditions à remplir par ces instruments financiers pour pouvoir être effectivement négociés sur le marché, imposant le respect de toutes les obligations de déclaration et de transparence prescrites par la Directive 93/22/CEE.

"Personne Désignée" vise toute personne qui, en conséquence de sa qualité d'actionnaire et qui, de l'avis du Conseil d'Administration, met la Société ou n'importe quel Compartiment en situation irrégulière vis à vis de n'importe quel prescrit légal, réglementaire et autres ou de n'importe quel ordre juridique, ou encore celui qui affecte le statut fiscal, la résidence, la situation ou l'honorabilité de la société ou qui lui cause tout effet préjudiciable, ou encore celui qui pourrait, à l'estime du Conseil d'Administration, contribuer de quelque autre manière que ce soit à ce que la Société ait à subir un inconvénient sur un plan matériel ou légal.

"Prospectus" vise les documents au moyen desquels les actions de la Sociétés sont offertes aux investisseurs et tout autre documentation complémentaire ou de remplacement à effet similaire.

"Ressortissant des Etats-Unis" désigne (i) une personne physique des Etats-Unis; (ii) une société, association ou autre entité organisée en vertu des lois d'un état des Etats-Unis ou qui a son établissement principal dans un état des Etats-Unis; (iii) un patrimoine ou trust, dont le revenu, de quelque provenance que ce soit, est soumis à la taxe sur le revenu des Etats-Unis ou si, le cas échéant, tout exécuteur ou administrateur d'un tel patrimoine ou d'un des trustees constituant le trust est un Ressortissant des Etats-Unis; (iv) une entité organisée principalement à des fins d'investissement passif tels qu'un fonds ("commodity pool"), une société d'investissement ou une autre entité similaire, même si cette entité est organisée en vertu des lois d'une juridiction autre qu'une juridiction des Etats-Unis et qui a son établissement principal hors d'une juridiction des Etats-Unis, à la condition que (a) les parts détenues dans une telle entité par les Ressortissants des Etats-Unis représentent globalement 10 pour cent ou plus de l'intérêt bénéficiaire d'une telle entité; (b) qu'une telle entité a été constituée principalement pour faciliter l'investissement par les Ressortissants des Etat-Unis dans un fonds («commodity pool») pour lequel l'opérateur est exempt de certaines exigences imposées par le Chapitre 4 des règles promulguées de la United States Commodity Futures Trading Commission en vertu du fait que ses participants ne sont pas des Ressortissants des Etats-Unis; ou (c) qu'une telle entité a été constituée par un ou plusieurs Ressortissants des Etats-Unis principalement à des fins d'investissement dans des valeurs qui ne sont pas référencées sous le «United States Securities Act» de 1933, tel que modifié; et (v) un plan de retraite pour les employés, fondés de pouvoir ou directeurs de toute entité organisée et ayant son établissement principal sur le territoire des Etats-Unis ou si un tel plan est établi et géré conformément aux lois des Etats-Unis.

"Société" désigne "IGNIS GLOBAL FUNDS SICAV".

"Statuts" signifie les statuts de la Société tels que modifiés.

"UE" désigne l'Union Européenne.

"Valeur Nette d'Inventaire par Action" signifie, pour chaque Classe d'action de n'importe quel Fonds ou Compartiment, la valeur d'une action déterminée conformément aux dispositions qui figurent ci-après sous l'intitulé "Calcul de Valeur Nette d'Inventaire par Action".

Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 6. Capital social - Classes d'actions.

6.1 Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société calculée conformément à l'article 12 des présents Statuts. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit l'équivalent d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000). Ce capital minimum doit être atteint endéans d'une période de six (6) mois à partir de la date à laquelle la Société a été autorisée comme organisme de placement collectif selon la législation luxembourgeoise.

6.2 Le capital initial est de trois cent mille euros (EUR 300.000) représenté par trois cent mille (300.000) actions sans mention de valeur nominale.

6.3 Les actions à émettre conformément aux articles 7 et 8 ci-dessous pourront être émises, au choix du Conseil d'Administration, au titre de différentes Classes. Le produit de toute émission d'actions relevant d'une Classe déterminée sera investi en valeurs mobilières de toute nature et autres avoirs autorisés par la Loi de 2002 suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour un Compartiment, établi pour les Actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la Loi de 2002 ou adoptées par le Conseil d'Administration.

6.4 Le Conseil d'Administration établira un portefeuille d'avoirs constituant un compartiment ("Compartiment"), au sens de l'article 133 de la Loi de 2002, correspondant à une Classe d'actions ou correspondant à deux ou plusieurs Classes d'actions, de la manière décrite à l'article 12.2 III ci-dessous. Chaque portefeuille d'avoirs sera investi pour le bénéfice exclusif du Compartiment correspondant et chaque portefeuille d'avoirs sera le seul et l'unique responsable, à concurrence de ses avoirs, pour les engagements qui lui sont attribuables.

6.5 Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les Classes d'actions.

Art. 7. Forme des actions.

7.1 Le Conseil d'Administration déterminera si la Société émettra des actions au porteur et/ou nominatives. Si des certificats au porteur sont émis, ils seront émis dans les formes qui seront prescrites par le Conseil d'Administration et doivent être pourvus sur leur face avec la mention qu'ils ne peuvent être cédés à aucun Ressortissant des Etats-Unis, résident, citoyen ou entité organisée, par ou pour un Ressortissant des Etats-Unis.

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives qu'il détient.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'Actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire.

En cas d'émission d'actions au porteur, les actions nominatives pourront être converties en actions au porteur et les actions au porteur pourront être converties en actions nominatives sur demande du propriétaire des actions concernées. La conversion d'actions nominatives en actions au porteur sera effectuée par annulation des certificats d'actions nominatives, si de tels certificats ont été émis, indiquant que le cessionnaire n'est pas un Ressortissant des Etats-Unis et par émission d'un ou de plusieurs certificats d'actions au porteur en leur lieu et place, et une mention devra être faite au registre des actions nominatives constatant cette annulation. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée par annulation des certificats d'actions au porteur, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'actions nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des actions nominatives constatant cette émission. Le coût de la conversion pourra être mis à la charge de l'actionnaire par décision du Conseil d'Administration.

Avant que les Actions ne soient émises sous forme d'actions au porteur et avant que des actions nominatives ne soient converties en actions au porteur, la Société peut demander, d'une manière que le Conseil d'Administration considère comme satisfaisante, l'assurance qu'une telle émission ou échange n'aboutira pas à ce que de telles actions soient détenues par des Ressortissants des Etats-Unis.

Les certificats d'actions seront signés par deux Administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Ces certificats resteront valables, même si la liste des signatures autorisées de la Société est modifiée. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

7.2 En cas d'émission d'actions au porteur, le transfert d'actions au porteur se fera par la délivrance du certificat d'actions correspondant. Le transfert d'actions nominatives se fera: (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la

remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société; ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.3 Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actions nominatives.

Au cas où un Actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actions nominatives, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

7.4 Lorsqu'un Actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus de valeur.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'Actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actions nominatives ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

7.5 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'Action jusqu'à ce que cette personne ait été désignée.

7.6 La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la catégorie d'actions concernée. Dans le cas d'actions au porteur, uniquement des certificats représentant des actions entières seront émis.

Art. 8. Émission des actions.

8.1 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux Actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

8.2 Le Conseil d'Administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans un Compartiment; le Conseil d'Administration peut, notamment, décider que les actions d'un Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans les documents de vente des actions.

8.3 Le Conseil d'Administration peut également imposer des restrictions concernant le montant minimum de la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions faisant l'objet d'une souscription initiale, concernant le montant minimum de toute souscription subséquente ou concernant la détention minimale d'actions.

8.4 Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte après la période d'émission initiale tel que décrit dans le Prospectus sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe concernée, déterminée conformément à l'article 12 ci-dessous au Jour d'Evaluation en conformité les règles déterminées périodiquement par le Conseil d'Administration. Ce prix peut être majoré par un pourcentage estimé de coûts et dépenses encourus par la Société lorsqu'elle investit les produits des émissions ainsi que par les commissions de vente applicables, tel qu'approuvées périodiquement par le Conseil d'Administration.

8.5 Le prix d'émission ainsi fixé sera payable endéans la période fixée par les Administrateurs mais qui n'excédera pas dix (10) Jours Ouvrables à compter du Jour d'Evaluation auquel le prix d'émission aura été fixé.

8.6 Lorsqu'un souscripteur reste en défaut de régler les sommes dues ou reste en défaut de fournir le formulaire de demande relatif à une première souscription dûment complété à la date requise, le Conseil d'Administration peut annuler l'attribution ou, le cas échéant, procéder au rachat des actions. S'il est demandé par un Actionnaire, de tels produits du rachat peuvent être payés dans des devises autres que la devise de référence de la Classe d'actions en question telle que déterminée par le Conseil d'Administration, agissant à sa discrétion au moment opportun. Dans ces hypothèses, il peut être exigé du souscripteur défaillant qu'il indemnise la Société pour toutes les dépenses exposées et pertes ou charges subies (ainsi qu'il en sera arrêté par le Conseil d'Administration à sa discrétion) et qui sont la conséquence directe ou indirecte de la défaillance du souscripteur. Pour l'évaluation des dites pertes, il sera tenu compte, le cas échéant, de toute fluctuation du prix des actions concernées entre leur allocation et l'annulation de leur attribution ou de leur rachat et toutes les charges supportées par la Société pour le recouvrement contre le souscripteur défaillant.

8.7 Si le souscripteur reste en défaut de s'exécuter à temps en ce qui concerne l'allocation d'une action ou d'actions, l'entité qui aura été nommée pour agir comme distributeur des actions de la Société peut prendre à sa guise toute initiative qu'elle juge utile pour éviter, atténuer ou tourner à profit toute dépense, perte ou charge visée au point précédent, en ce compris celle de payer à temps les montants dus à la Société, ce qui lui donnera le droit de recouvrer toutes charges et dépenses (avec intérêts) encourues directement ou indirectement par la Société cherchant à recouvrer la dette due et exigible.

8.8 Aucune demande de conversion ou de rachat d'une action ne sera prise en compte à moins que le prix de souscription de cette action ait été payé avec confirmation délivrée conformément au présent article.

8.9 Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

8.10 La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises indépendant de la Société ("réviseur d'entreprises indépendant"). Les valeurs mobilières à remettre par voie d'apport en nature doivent correspondre à la politique et aux restrictions d'investissement du Compartiment auquel elles ont été apportées.

8.11 La Société peut émettre des actions dans le cadre de plans d'épargne.

Art. 9. Rachat des actions.

9.1 Selon les modalités fixées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts, tout Actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient.

9.2 Sans préjudice de l'article 13, le prix de rachat par action sera payable pendant une période déterminée par le Conseil d'Administration à sa discrétion qui en tout état de cause n'excédera pas cinq (5) Jours Ouvrables à partir du Jour d'Évaluation qui suit la réception de la demande de rachat, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de transfert que le Conseil d'Administration pourra exiger aient été reçus, et sous une forme qui satisfasse la Société. Le paiement du produit d'un rachat portant sur des actions préalablement souscrites pourra être retardé de plus de cinq (5) jours ouvrables afin d'assurer que les fonds remis lors de la souscription des actions en question soient disponibles.

9.3 Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'article 12 ci-dessous, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par le Prospectus. Ce prix peut être réduit par un pourcentage estimé de coûts et dépenses encourus par la Société lorsqu'elle doit réaliser des avoirs afin de payer le prix de rachat aux Actionnaires ayant demandé le rachat de leurs actions. Par ailleurs, ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas au moins à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le Conseil d'Administration le déterminera à sa discrétion.

9.4 Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une Classe en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration à sa discrétion, la Société pourra obliger cet Actionnaire au rachat de toutes les actions qu'il détient relevant de cette Classe d'actions.

9.5 En outre, le Conseil d'Administration peut obliger un Actionnaire au rachat de toutes ses actions lorsque la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par cet Actionnaire tombe en dessous d'une valeur déterminée par le Conseil d'Administration à sa discrétion.

9.6 Si le Conseil d'Administration le décide et moyennant l'accord exprès de l'Actionnaire concerné, la Société pourra satisfaire au paiement du prix de rachat en faveur de chaque actionnaire par attribution en nature à l'Actionnaire d'avoirs provenant du portefeuille des investissements établi en rapport avec cette Classe ou ces Classes et ayant une valeur égale (telle que déterminée de la manière prescrite à l'article 12), au Jour d'Évaluation auquel le prix de rachat est calculé, à la valeur des actions à racheter. La nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sera déterminé sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions des Classes en question et l'évaluation dont il sera fait usage sera confirmée par un rapport spécial du réviseur. Le coût d'un tel transfert sera à supporter par la partie à laquelle le transfert est fait.

9.7 Toutes les actions rachetées seront annulées.

Art. 10. Conversion des actions.

10.1 Tout Actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses actions dans un Compartiment en Actions d'un autre Compartiment ou dans une Classe d'actions en une autre Classe d'actions d'un même Compartiment étant entendu que le Conseil d'Administration pourra: (i) à son entière discrétion se réserver le droit de rejeter toute demande de conversion de tout ou partie; (ii) imposer des restrictions, modalités et conditions quant à la fréquence et au droit de procéder à des conversions entre certaines Classes d'actions; (iii) soumettre ces conversions au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant.

10.2 Le prix de conversion des actions sera calculé par référence à la Valeur Nette d'Inventaire par Action respective des deux Compartiments ou des deux Classes d'actions concernés, calculée au même Jour d'Évaluation.

10.3 Au cas où une conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une Classe déterminée en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé (e) par le Conseil d'Administration, la Société pourra obliger cet Actionnaire à convertir toutes ses actions relevant de cette Classe.

10.4 Les actions, dont la conversion en actions d'un autre Compartiment ou d'une autre Classe d'actions au sein du même Compartiment a été effectuée, seront annulées.

Art. 11. Restrictions à la propriété des actions.

11.1 La Société pourra restreindre ou empêcher la possession des actions de la Société par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résulterait que la Société serait soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris, mais sans limitation, les lois fiscales).

11.2 La Société pourra notamment, mais sans limitation, restreindre la propriété de ses actions par des Ressortissants des Etats-Unis ou toute autre Personne Désignée, tels que définis dans cet article, et à cet effet la Société pourra:

11.2.1 refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété légale ou économique d'actions à un Ressortissant des Etats-Unis ou à toute autre Personne Désignée; et

11.2.2 à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à un Ressortissant des Etats-Unis ou toute autre Personne Désignée ou si cette inscription au registre peut conduire à faire acquérir à un Ressortissant des Etats-Unis ou toute autre Personne Désignée la propriété économique de ces actions; et

11.2.3 refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de tout Ressortissant des Etats-Unis ou toute autre Personne Désignée.

11.3 S'il apparaît à la Société que: (i) un Ressortissant des Etats-Unis ou toute autre Personne Désignée, seul ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société; ou que (ii) la valeur nette d'inventaire totale des actions ou le nombre d'actions que détient un Actionnaire tombe en dessous de telle valeur, respectivement de tel nombre d'actions, tel que déterminé par le Conseil d'Administration, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet Actionnaire, en respectant la procédure suivante:

11.3.1 La Société enverra un préavis (appelé ci-après "avis de rachat") à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur;

11.3.2 L'avis de rachat sera envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'Actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat;

11.3.3 Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; son nom sera rayé du registre des actionnaires.

11.3.4 Le prix auquel chaque action spécifiée dans l'avis de rachat sera rachetée (appelé ci-après "prix de rachat") sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe concernée au Jour d'Evaluation qui suivra immédiatement la date de l'avis de rachat ou qui suivra immédiatement la remise du ou des certificats représentant les actions spécifiées dans cet avis, le tout ainsi que prévu par le Conseil d'Administration, déduction faite des frais et commissions, s'il y en a, au taux prévu dans le Prospectus ou dans l'avis de rachat.

11.3.5 Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué en la monnaie fixée par le Conseil d'Administrateurs pour le paiement du prix de rachat des actions de la Classe concernée et sera: (i) déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger; ou (ii) payé par chèque envoyé à la dernière adresse figurant au registre (tel que spécifié dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat ensemble avec les coupons non échus;

11.3.6 Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf son droit de recevoir le prix de rachat (sans intérêts) de la banque après remise effective du ou des certificats. Tous fonds à recevoir par un actionnaire au titre de ce paragraphe et non réclamés dans les cinq (5) ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat ne pourront plus être réclamés et reviendront au Compartiment établi en relation avec la (les) Classe(s) d'actions concernée (s). Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour;

11.3.7 L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé aux motifs qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

12.1 La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe d'actions sera exprimée dans la devise de référence (telle que définie dans le Prospectus) du Compartiment concerné et sera déterminée par un chiffre obtenu en divisant au Jour d'Evaluation les actifs nets de la Société correspondant à chaque Classe d'actions, constitués par la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette Classe d'actions au Jour d'Evaluation concerné, par le nombre d'actions de cette Classe en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi obtenue pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas au moins à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que le Conseil d'Administration le déterminera. Si, depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la Classe d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société. Dans ce cas, les demandes de souscription, de rachat ou de conversion des actions seront exécutées sur base de la deuxième évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

12.2 L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes Classes d'actions se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts encourus ou échus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les produits de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) toutes les obligations, certificats de dépôt, titres, actions, parts, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété ou souscrites par la Société
- 4) tous les dividendes, dividendes en espèces et distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts encourus sur toute valeur productive d'intérêts qui est la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces valeurs;
- 6) les dépenses préliminaires de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties;
- 7) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur des avoirs qui sont négociés ou cotés sur une bourse sera basée sur le dernier prix disponible à la bourse qui est normalement le marché principal pour ces actifs;

(c) La valeur des avoirs qui sont négociés sur un autre Marché Réglementé est basée sur le dernier prix disponible;

(d) Dans la mesure où des valeurs mobilières ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé ou si, pour des

valeurs cotées ou négociées sur une telle bourse ou sur un tel autre marché, le prix déterminé conformément aux dispositions sub (b) ou (c) ci-dessus n'est pas représentatif de la valeur probable de réalisation de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi.

(e) La valeur du marché des contrats à terme ou contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou sur d'autres Marchés Réglementés équivaldra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par les Administrateurs, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur du marché des contrats à terme ou contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou sur d'autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix de règlement disponible de ces contrats sur les bourses de valeurs et Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats d'options ou ces contrats à terme sont négociés par la Société. A condition que si un contrat d'options ou un contrat à terme ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par les Administrateurs de façon juste et raisonnable. Les swaps sur taux d'intérêts seront valorisés à leur valeur marchande établie par référence à la courbe des taux d'intérêts applicable.

(f) La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé et dotés d'une échéance résiduelle de moins de douze (12) mois et de plus de quatre-vingt-dix (90) jours est censée être leur valeur du marché, augmentée des intérêts accrus. Les instruments du marché monétaire dotés d'une échéance résiduelle de quatre-vingt-dix (90) jours ou moins seront évalués selon la méthode du coût amorti qui s'approche de la valeur du marché.

(g) Les parts ou actions des OPC de type ouvert seront évaluées en fonction de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible ou, si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur de marché des avoirs concernés, alors le prix sera

déterminé par le Conseil d'Administration sur une base juste et équitable. Les parts et les actions des OPC de type fermé seront évalués à leur dernier cours de bourse disponible;

(h) Toutes les autres valeurs mobilières et autres avoirs seront évaluées à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi en conformité avec les procédures établies par les Administrateurs ou un comité désigné à cet effet par les Administrateurs.

Compte tenu des conditions prévalant sur le marché et du niveau des souscriptions et des rachats demandés par les actionnaires par rapport à l'importance du Compartiment, les Administrateurs peuvent, discrétionnairement et avec l'objectif de servir au mieux les intérêts de la Société, procéder à des ajustements de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment afin de prendre en considération le pourcentage estimé des coûts et dépenses encourus par le Compartiment concerné dans de telles conditions.

Le Conseil d'Administration peut, discrétionnairement, permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'il considère que cette méthode reflète de manière plus fidèle une valeur dans son ensemble ou sur des marchés particuliers ou dans des conditions de marché particulières et est en adéquation avec la pratique.

Le Conseil d'Administration a délégué le pouvoir à l'agent administratif et l'a autorisé à consulter, dans le cadre de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe de tout Compartiment, le gestionnaire d'investissement.

II. Les engagements de la Société comprendront:

1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

2) tous les frais administratifs encourus ou exigibles, y compris sans que cette énumération soit limitative, les commissions de gestion et de conseil, les frais et charges payables à la banque dépositaire, aux agents administratif, domiciliaire, de cotation, à tout agents payeurs, aux représentants permanents des lieux où la Société est enregistrée, ainsi que les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société;

3) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'Evaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a ou y aura droit;

4) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration;

5) les frais de constitution dans leur proportion non encore amortie;

6) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, exception faite des engagements représentés par des actions dans la Société.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront les frais de publicité incluant les frais d'impression, de rapports et de publication, les frais encourus en rapport avec la publicité, la préparation, la traduction et l'impression des prospectus, rapports explicatifs, documents de la Société ou déclarations d'enregistrement, les rapports annuels et semestriels, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, les frais de poste, téléphone, télécopie et autres moyens électroniques de communication.

La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation prorataée pour l'année ou pour toute autre période en avance, et elle pourra accumuler ces derniers en proportions égales sur chaque telle période.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés dans la devise de référence d'un Compartiment ou d'une Classe sera convertie dans la devise de référence du Compartiment ou de la Classe concernée au cours de change fixé au Jour d'Evaluation, de bonne foi, par, ou selon les procédures par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion absolue, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'ils considèrent que cette évaluation reflète de manière plus fidèle la juste valeur d'un avoir et / ou d'un engagement de la Société.

III. Les avoirs seront affectés comme suit:

Le Conseil d'Administration établira un Compartiment correspondant à une Classe d'actions et pourra établir un Compartiment correspondant à deux ou plusieurs Classes d'actions de la manière suivante:

1) Si deux ou plusieurs Classes d'actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs attribués à ces Classes seront investis ensemble selon la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné. Au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut établir périodiquement des Classes d'actions correspondant à: (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions ("actions de distribution") ou ne donnant pas droit à des distributions ("actions de capitalisation"); et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat; et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement; et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution, de services à l'actionariat ou autres frais; et/ou (v) un type d'investisseur spécifique; et/ou (vi) une devise spécifique; et/ou (vii) toute autre caractéristique spécifique applicable à une Classe d'actions;

2) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une Classe d'actions seront attribués dans les livres de la Société au Compartiment établi pour cette Classe d'actions étant entendu que, si plusieurs Classes d'actions sont émises au titre de ce Compartiment, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la Classe des actions à émettre;

3) Les avoirs, engagements et les revenus et frais relatifs à un Compartiment seront attribués à la (aux) Classe(s) d'actions correspondant à ce Compartiment;

4) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment correspondant;

5) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un Compartiment déterminé ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir d'un Compartiment déterminé, cet engagement sera attribué à ce Compartiment;

6) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments, en proportion de la valeur nette d'inventaire des Classes d'actions concernées ou de telle autre manière que le Conseil d'Administration déterminera avec bonne foi;

7) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une Classe, la valeur nette de cette Classe d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

Tous règlements et déterminations d'évaluation seront interprétés et effectués en conformité avec des principes comptables généralement acceptés.

En l'absence de fraude, mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le Conseil d'Administration ou par une quelconque banque, société ou autre organisation désignée par le Conseil d'Administration pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'article 9 ci-dessus seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'à immédiatement après l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, du Jour d'Évaluation auquel l'évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, du Jour d'Évaluation auquel l'évaluation est faite, et leur valeur sera, à partir de ce moment, traitée comme créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment concerné seront évalués en tenant compte des taux de change du marché en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions; et

4) à chaque Jour d'Évaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Évaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

Art. 13. Fréquence et Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, Des émissions, Rachats et Conversions d'actions.

13.1 Dans chaque Classe d'actions, la Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins deux fois par mois à la fréquence que le Conseil d'Administration décidera et mentionnée dans le Prospectus, tel jour ou moment de calcul comme "Jour d'Évaluation".

13.2 La Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire de n'importe quelle Classe d'action dans quelque Compartiment que ce soit déterminée ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une Classe en actions d'une autre Classe ou celle d'un Compartiment en actions d'un autre Compartiment, lorsque:

13.2.1 une ou plusieurs bourses de valeurs sur lesquelles une proportion substantielle des actifs d'un Compartiment est cotée sont fermées pour une autre raison que pour un congé normal ou lorsque les opérations y sont restreintes ou suspendues;

13.2.2 l'existence de circonstances imprévisibles qui ont pour effet d'empêcher la libre disposition ou la libre valorisation des avoirs détenus par un Compartiment de la Société; ou

13.2.3 lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer la valeur ou le prix de tout investissement attribuable à un Compartiment ainsi que si le taux de change ou les valeurs à toute bourse de valeurs sont défectueux; ou

13.2.4 pour toute autre raison les prix de tout investissement du à la Société attribuable à un Compartiment ne peut pas ponctuellement ou précisément être établis;

13.2.5 toute période durant laquelle la Société n'est pas dans la mesure de rapatrier les fonds en vue de faire des remboursements dus pour le rachat d'actions, ou durant laquelle tout transfert de fonds lié à la vente ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus au rachat de telles actions ne peut pas, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectué aux taux d'échanges normaux;

13.2.6 suite à la possible décision de liquider ou de dissoudre la Société, ou un ou plusieurs Compartiments.

13.3 Pareille suspension sera publiée par la Société si cela est approprié et pourra être notifiée aux Actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

13.4 Une suspension concernant une Classe d'actions ou un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une autre Classe ou d'un autre Compartiment si les avoirs de cette autre Classe ou de cet autre Compartiment ne sont pas affectés dans la même mesure par les mêmes circonstances.

13.5 Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

Titre III. Administration et Surveillance

Art. 14. Conseil d'Administration.

14.1 La Société sera administrée par le Conseil d'Administration, composé de trois membres au moins, Actionnaires ou non. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

14.2 Les Administrateurs seront élus à la majorité des votes des actions présentes ou représentées.

14.3 Tout Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

14.4 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la réunion suivant cette nomination provisoire.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration.

15.1 Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir un ou plusieurs vice-présidents. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'Administration pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira n'importe quand sur la convocation du président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans l'avis de convocation, qui contiendra également l'ordre du jour.

15.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a une urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

15.3 Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, l'assemblée générale des Actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité un autre Administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale des Actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées.

15.4 Le Conseil d'Administration peut nommer par procuration n'importe quelle société, firme, personne ou groupe de personnes, qu'elles soient désignées directement ou indirectement par Conseil d'Administration, pour être les représentants de la Société dans un but et avec les pouvoirs, autorité et discrétion (n'excédant pas ceux attribués et pouvant être exercés par le Conseil d'Administration en vertu des présents articles) pour une durée et sous les conditions jugées appropriées. Ces procurations peuvent contenir les dispositions jugées appropriées par le Conseil d'Administration pour la protection et la convenance des personnes traitant avec ces mandataires et peuvent également contenir pleins pouvoirs de substitution au profit desdits mandataires.

15.5 Tout Administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

15.6 Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

15.7 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs ou tout autre nombre que le Conseil d'Administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

15.8 Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux Administrateurs.

15.9 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

15.10 Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire; à cet effet, chaque Administrateur exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

15.11 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

16.1 Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement telle que prévue à l'article 19 ci-dessous.

16.2 Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 17. Engagement de la Société vis-à-vis des tiers. Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de tout fondé de pouvoirs ou de toute (s) autre (s) personne (s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 18. Délégation de pouvoirs.

18.1 Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour compte de la Société) ainsi que ses pouvoirs relatifs aux actes posés dans le cadre de l'objet social de la Société à deux autres personnes physiques ou une ou plusieurs personnes morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui pourront, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

18.2 La Société peut conclure une convention de gestion d'investissement avec un gestionnaire d'investissement externe, qui fournira à la Société des recommandations et conseils concernant la politique d'investissement de la Société conformément à l'Article 19 ci-dessous et peut, sur base journalière et sous le contrôle et la responsabilité du Conseil d'Administration de la Société, acquérir et vendre de manière discrétionnaire des valeurs et autres actifs de la Société en accord avec les termes d'une convention écrite. Le gestionnaire d'investissement externe peut déléguer ses pouvoirs à une tierce personne, en en subissant le coût, pas à celui repris à l'article 1 ci-dessus.

18.3 Le Conseil d'Administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 19. Politiques et Restrictions d'investissement.

19.1 Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement à respecter pour chaque Compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, dans le respect des restrictions d'investissement adoptées par le Conseil d'Administration en conformité avec les lois et règlements.

19.2 Sous ces réserves, le Conseil d'Administration peut décider que les investissements de la Société se feront en:

19.2.1 en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire;

19.2.2 en actions ou parts d'autres OPC;

19.2.3 en dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois;

19.2.4 en instruments financiers dérivés;

19.2.5 en autres avoirs financiers permis par la Loi de 2002.

19.3 La politique de placement de la Société peut avoir pour objet de reproduire la composition d'un indice d'actions ou d'obligations ou d'autres avoirs financiers permis par la Loi de 2002 et reconnus par l'autorité de surveillance luxembourgeoise.

19.4 La Société pourra notamment acquérir les valeurs mentionnées ci-dessus sur tout Marché Réglementé.

19.5 La Société pourra également investir en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle

d'un Marché Réglementé soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

19.6 La Société est autorisée à investir, en respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs nets attribuables à chaque compartiment en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique («OCDE») ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE, étant entendu que, si la Société fait usage des possibilités prévues dans la présente disposition, elle doit détenir, pour le compte du compartiment concerné, des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une émission ne puissent excéder 30% du montant total des actifs nets attribuables à ce compartiment.

19.7 Le Conseil d'Administration, agissant dans les intérêts de la Société, peut décider, de la manière décrite dans les documents de vente d'actions de la Société, que (i) tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment peuvent être cogérés, de façon distincte, avec des avoirs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs Compartiments, ou (ii) tout ou partie des avoirs de deux Compartiments peuvent être cogérés, de façon distincte ou commune.

19.8 Les investissements de chaque Compartiment peuvent s'effectuer soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales détenues à 100% par la Société, ainsi que le Conseil d'Administration en décidera en temps opportun et ainsi qu'il sera expliqué dans les documents de vente des actions de la Société. Toute référence dans les présents Statuts à "investissements" et "avoirs" désignera, le cas échéant, soit les investissements effectués et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société directement, soit les investissements effectués et les avoirs dont le bénéfice économique revient à la Société indirectement par l'intermédiaire des filiales susmentionnées.

19.9 La Société est autorisée à utiliser des techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés pour une gestion de la couverture des risques et pour une gestion de portefeuille efficace ou pour une gestion des investissements.

Art. 20. Intérêts opposés.

20.1 Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondateurs de pouvoir de la Société aient un intérêt quelconque cette autre société ou firme ou par le fait qu'ils soient administrateurs, associés, directeurs, fondateurs de pouvoir ou employés de cette autre société. L'Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

20.2 Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt dans une quelconque affaire de la Société qui s'oppose aux intérêts de celle-ci, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

20.3 Un tel conflit d'intérêts, tel que défini dans cet article, n'inclut par les relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société affiliée ou associée au gestionnaire d'investissement externe nommée par la Société ou toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer périodiquement à son entière discrétion.

Art. 21. Indemnisation des administrateurs. Tout Administrateur, agent, réviseur, ou fondé de pouvoirs de la Société et leurs représentants personnels seront tenus quittes et indemnes sur les avoirs et les fonds de la Société pour toute action, procès, coûts, frais, dépenses, pertes, dommages et responsabilités par lui encourus ou subis dans le cadre des affaires de la Société ou dans le cadre de l'exécution ou de l'accomplissement de ses fonctions, pouvoirs, autorités ou pouvoirs discrétionnaires, y compris toute action, procès, coûts, frais, dépenses, pertes, dommages et responsabilités subies par lui en agissant comme partie défenderesse au cours de tout procès civil (avec ou sans gain de cause) impliquant la Société devant tout tribunal, à Luxembourg ou ailleurs. Aucune de ces personnes ne pourra être tenue responsable: (i) des actes, réceptions, négligences, fautes ou omissions de toute autre personne; ou (ii) du fait d'avoir donné quittance pour des sommes non reçues par lui personnellement; ou (iii) pour toute perte subie pour compte de défaut du titre de propriété de tout avoir de la Société; ou (iv) pour compte d'insuffisance de tout titre dans lequel les fonds de la Société seront investis; ou (v) pour toute perte subie du fait de toute banque, courtier ou tout autre agent; ou (vi) pour toute perte, dommage ou toute infortune quelconque qui pourrait résulter de l'exécution ou de l'accomplissement de ses fonctions, pouvoirs, autorité, pouvoirs discrétionnaires de sa charge ou y relative; à moins que cela ne résulte d'une faute grave ou intentionnelle de sa part à l'encontre de la Société.

Art. 22. Réviseurs.

22.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

22.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2002.

Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions

Art. 23. Assemblées générales des actionnaires de la société.

23.1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelle que soit la Classe d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

23.2 L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

23.3 Elle peut l'être également sur demande d'Actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

23.4 L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social ou à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, à 12h00 (heure luxembourgeoise) le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année.

23.5 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

23.6 D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

23.7 Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'Actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires ou à telle autre adresse communiquée par l'Actionnaire concerné. La distribution d'un tel avis aux propriétaires d'Actions nominatives n'a pas besoin d'être justifié à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration sauf le cas où l'assemblée est appelée à la demande écrite des Actionnaires auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

23.8 Si aucune publication n'est effectuée, les avis peuvent uniquement être envoyés aux Actionnaires par courrier recommandé.

23.9 Chaque fois que tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

23.10 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

23.11 Les affaires traitées lors d'une assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

23.12 Chaque action, quelle que soit la Classe dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des Actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être Administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur.

23.13 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 24. Assemblées générales des actionnaires d'une ou de plusieurs Classes d'actions.

24.1 Les Actionnaires de la (des) Classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

24.2 En outre les Actionnaires de toute Classe d'actions peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette Classe.

24.3 Les dispositions de l'article 23, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales des Actionnaires.

24.4 Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur.

24.5 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

24.6 Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, affectant les droits des actionnaires d'une Classe déterminée par rapport aux droits des actionnaires d'une autre Classe sera soumise à une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de cette (ces) Classe(s), conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 25. Fermeture et Fusion de compartiments.

25.1 Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs dans un Compartiment aurait diminué jusqu'à un montant considéré par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum en dessous duquel le Compartiment ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou si un changement significatif de la situation écono-

mique ou politique ayant un impact sur le Compartiment concerné avait des conséquences défavorables sur les investissements du Compartiment concerné ou si l'éventail de produits offerts aux clients était rationalisé, le Conseil d'Administration pourrait décider de procéder au rachat forcé de toutes les actions de la (des) Classe(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné, à la Valeur Nette d'Inventaire par Action calculée au Jour d'Evaluation auquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) Classe(s) d'actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat de même que les procédures s'y appliquant. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des Actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les Actionnaires du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

25.2 Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du dépositaire pour une période de six (6) mois après ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignation pour compte de leurs ayants droit.

25.3 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires de chaque Classe de chaque Compartiment peut, sur une proposition du Conseil d'Administration, racheter toutes les Actions de la Classe concernée du Compartiment concerné, et rembourser aux Actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs Actions (prenant en compte le prix réel de liquidation des investissements et les dépenses de liquidation) calculée au jour d'Evaluation auquel une telle décision doit prendre effet. Il n'existe aucune exigence de quorum pour une telle assemblée générale d'Actionnaires, qui peuvent prendre la décision par une résolution prise à la simple majorité des personnes présentes ou représentées et votantes.

25.4 Toutes les Actions ainsi rachetées seront annulées.

25.5 Dans les mêmes circonstances que celles décrites au paragraphe 25.1 du présent article, le Conseil d'Administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société, à ceux d'un autre organisme de placement collectif conforme aux dispositions de la Directive ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le "nouveau Compartiment") et de requalifier les actions de la ou des Classe(s) concernée(s) comme actions d'une ou de plusieurs nouvelle(s) Classe(s) (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au paragraphe 25.1 du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouvel organisme de placement collectif ou du nouveau Compartiment), un (1) mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux Actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période.

25.6 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe 25.5, un apport en avoirs ou en engagements attribué à un Compartiment vers un autre Compartiment au sein de la Société et affectant les droits des actionnaires d'une Classe par rapport aux droits des actionnaires d'une autre Classe ou d'autres Classes, sera soumis à la délibération de l'assemblée générale des Actionnaires de telle ou telle Classe conformément à l'article 68 de la loi du Août 1915 sur les sociétés commerciales, mise à jour.

25.7 Au cas où la fusion se fait avec un fonds commun de placement luxembourgeois, les Actionnaires qui n'ont pas voté en faveur de la fusion, sont présumés avoir demandé le rachat de leurs actions, sauf s'ils ont donné des instructions écrites contraires à la Société. Les fonds qui ne sont pas distribués à ces Actionnaires seront déposés par après auprès de la banque dépositaire pendant une période de six (6) mois; après cette période, les fonds seront déposés auprès de la Caisse de Consignation au nom des personnes qui en sont les bénéficiaires.

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 27. Distributions.

27.1 Sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites légales, l'assemblée générale des Actionnaires de la (des) Classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des distributions.

27.2 Pour chaque Classe ou pour toutes Classes d'actions ayant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires dont il fixera la périodicité et les montants, en respectant les conditions prévues par la loi.

27.3 Les paiements de distributions aux porteurs d'actions nominatives seront effectués à tels Actionnaires à leurs adresses indiquées dans le registre des actionnaires.

27.4 Les distributions pourront être payées en toute monnaie et en temps et lieu fixé périodiquement par le Conseil d'Administration à sa discrétion.

27.5 Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le conseil.

27.6 Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq (5) ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant à la (aux) Classe(s) d'actions concernée(s).

27.7 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V. Dispositions finales

Art. 28. Dépositaire.

28.1 Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne - un dépositaire -au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

28.2 Le dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2002.

28.3 En cas de retrait volontaire de la part du dépositaire ou de dénonciation du contrat de dépôt par la Société, jusqu'à ce qu'il soit remplacé, ce qui doit intervenir endéans deux (2) mois, le dépositaire doit faire toutes les démarches nécessaires à la bonne préservation des intérêts des Actionnaires.

Art. 29. Dissolution de la Société.

29.1 La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 31 ci-dessous.

29.2 Dans le cas où le capital social est inférieur au deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 6 des présents statuts, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution à l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des votes liés aux actions représentées à l'assemblée.

29.3 La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum tel que prévu à l'article 6 des présents Statuts; l'assemblée générale des Actionnaires délibérant sans condition de présence et la dissolution pouvant être prononcée par les Actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

29.4 La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée générale des Actionnaires soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu, respectivement, inférieur aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Art. 30. Liquidation.

30.1 La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

30.2 Il est précisé pour autant que de besoin que la liquidation du dernier Compartiment restant entraînera la liquidation de la Société, telle que décrite dans les présents Statuts.

Art. 31. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 32. Déclaration. Les mots, bien qu'écrits au masculin englobent également le genre féminin, les mots "personnes" ou "actionnaires" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 33. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à la Loi de 2002.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Le souscripteur a souscrit les actions comme suit:

Ignis Investment Services Limited, préqualifiée, souscrit trois cent mille (300.000) Actions.

La preuve de ce paiement, c'est-à-dire de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

La comparante a déclaré qu'à la suite de la détermination par le Conseil d'Administration, conformément aux présents Statuts, d'une ou de plusieurs Catégories d'Actions, elle choisira à quelle Catégorie d'Actions les Actions souscrites à ce jour seront comptabilisées.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais de la Société est évalué approximativement à EUR 3.000,-.

Résolution de l'Actionnaire Unique

La comparante, représentant la totalité du capital souscrit, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

I. Sont nommés Administrateurs pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Justin EGAN, résidant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né à Dublin (Irlande), le 8 septembre 1967.

Membres du Conseil d'Administration:

- Monsieur John ROBERTSON, résidant professionnellement au 36 Castlehill Drive, Newtown Mews, Glasgow G77 5LB, Royaume Uni, né à Carlisle, Royaume Uni, le 17 août 1952.

- Monsieur James ALEXANDER, résidant professionnellement au 100 St Paul's Churchyard, Londres EC4M 8BU, Royaume Uni, né à Londres, Royaume Uni, le 10 août 1983.

- Monsieur Andre HAUBENSACK, résidant professionnellement à Rennweg 22, 8001 Zürich, Suisse, né à Londres, Royaume Uni, le 19 juin 1966.

- Madame Tracey McDERMOTT, résidant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, née à Dublin, Irlande, le 22 mai 1972.

II. Est nommée réviseur d'entreprises pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015:

Ernst & Young, 7, parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

III. L'adresse de la Société est fixée à Vertigo-Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. NIEDNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48198. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148494/1690.

(100170644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pollyane Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.901.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 144.252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 3 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010136719/34.

(100156422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Immobilière Bartimes-Schilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 101.432.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010135474/10.

(100154804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Induplan, Industrial Handels- und Planungs-Gesellschaft, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 58.520.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 octobre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010135476/11.

(100154745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Innova RS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.627.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, octobre 2010

Référence de publication: 2010135478/10.

(100154642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Institut Lisa Tsipkin, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 142.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningeberg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135479/10.

(100154989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Residential Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 104.973.

—

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la société en date du 14 janvier 2010

Le conseil d'administration décide de nommer Maître François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'Assemblée Générale annuelle de la société tenue le 21 janvier 2010

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée en 2010 à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2009:

- Maître François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur et président du conseil d'administration,

- Monsieur Ennis CARDEW, demeurant au 1, rue des Genets, #24J, MC-98000 Monaco, administrateur,

- Monsieur John Arne LARSSON, demeurant au 9, Via Oglio, I-00198 Rome, administrateur,

2. L'assemblée décide également de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société, OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à.r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social actuel au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97326 jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée en 2010 à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135594/23.

(100154848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

International Hotel Licensing Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 67.136.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135481/9.

(100155098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

International Partnership Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.413.

—

Luxembourg Offshore Management Company S.A.- LOMAC, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22 206 a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société International Partnership Investment S.A., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85 413 et ayant son siège social 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet au 5 octobre 2010.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

LOMAC S.A.

Référence de publication: 2010135483/13.

(100154425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Intorel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.372.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135485/9.

(100154895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Anustar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 115.231.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2009 que les mandats suivants sont renouvelés:

Administrateurs:

Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg ;
Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Monsieur Andrea De Maria, employé privé, né à Tricase (Italie), le 1^{er} août 1975, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur actuel, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Commissaire:

CERTIFICA Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 54 Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg,

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010135898/23.

(100155390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Isnard SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.212.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135487/10.

(100154725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Itama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 144.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ITAMA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010135488/12.

(100155189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Ivory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.539.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, octobre 2010.

Référence de publication: 2010135490/10.

(100154446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Jaccl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 125.736.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135493/10.

(100154832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Realbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.911.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010136730/34.

(100156624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Jofut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 101.397.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010135495/12.

(100154386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Kapa Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 143.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135497/10.

(100154775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Kubrat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.807.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135499/9.

(100155123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Svea Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.995.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 29 septembre 2010, LAC/2010/42505.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «Svea Holding S.à r.l.», ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, Parc D'Activité Syrdall, constituée le 28 avril 2006 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1323 du 8 juillet 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 1^{er} décembre 2009 par un acte de Maître Gérard Lecuit, résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 299 du 11 février 2010.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 août 2010.

La société «Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A.», société anonyme, avec siège social à L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall et inscrite au registre de commerce des sociétés sous le numéro B 131192, est nommé comme dépositaire des documents sociaux de la Société pendant une durée de cinq ans.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136177/23.

(100155807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Lii - Luminous Ideas Inside S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. L2i, s.à r.l.).**

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 124.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135502/11.

(100154782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Lawa, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 133.841.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2010135506/11.

(100154814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**LER III European Holdings, Société à responsabilité limitée,
(anc. LERF III SV).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 153.167.

In the year two thousand ten, on the twenty-eight day of the month of September.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“LaSalle European Recovery III L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England, registered with Companies House under number LP13917, having its registered office at 33, Cavendish Square, PO Box 2326, London W1A 2NF, England. represented by its general partner LaSalle European Recovery III GP L.L.C., a limited company organised under the laws of Delaware, having its registered office at Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware (United States of America),

here represented by Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Chicago, on 23 September 2010.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée “LERF III SV”, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 153167, incorporated by a deed of the undersigned notary on 14 May 2010, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations number 1415 of 9 July 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from “LERF III SV” to “LER III European Holdings”.

As a consequence, Article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Article 1.-

“ **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “LER III European Holdings” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation..”

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-huit septembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

LaSalle European Recovery III L.P., une société en commandite organisée selon les lois d’Ecosse, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro LP13917, ayant son siège social au 33, Cavendish Square, PO Box 2326, Londres W1A 2NF, représentée par son associé commandité “LaSalle European Recovery III GP L.L.C.”, ayant son siège social au Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware (Etats-Unis d’Amérique),

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago, le 23 septembre 2010.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée «LERF III SV», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153167, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 14 mai 2010, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1415 du 9 juillet 2010.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de LERF III SV» en «LER III European Holdings».

En conséquence, l'article 1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «LER III European Holdings» (ci-après "la Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11781. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010135509/70.

(100154515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Le Toit du Monde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 77.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135507/10.

(100154489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Ligiol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.250,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.634.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Gérant Unique

Référence de publication: 2010135510/12.

(100155061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

LM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.521.

L'adresse du gérant Valeria Rico a changé et se trouve à présent au 6380, Suite 1400, Wilshire Boulevard, 90048 Los Angeles, Californie, Etas-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135511/12.

(100154769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Monier Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.537.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 7 octobre 2010

En date du 7 octobre 2010, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

de prendre note de la démission de Ernst & Young S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;

de nommer KPMG AUDIT, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat et a durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Monier Holdings GP S.A.

Par procuration

Signatures

Référence de publication: 2010136093/20.

(100155885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Lombard Odier Multiadvisers, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.457.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135512/10.

(100154401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Lugh Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 145.848.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010135514/10.

(100155082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Rister S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.249.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010136734/34.

(100156625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Luvafi-Developpement S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 144.386.

L'adresse du gérant de catégorie A de la société est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy J-M. VANDEBROUCK, demeurant au 11, avenue de la Gare, CH-1004 Lausanne, Suisse.

L'adresse de l'associé unique de la société est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy J-M. VANDEBROUCK, demeurant au 11, avenue de la Gare, CH-1004 Lausanne, Suisse: 200 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135515/15.

(100155011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Lux Repair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 133.134.

Par décisions de l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2010 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010:

- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-Délégué;
- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010135516/13.

(100154784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Lux Repair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 133.134.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2010135517/11.

(100155083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Mahé Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.595.

A la suite de la cession en date du 16 septembre 2010 des 250 parts sociales détenues par la société ECOREAL S.A., celles-ci sont dorénavant toutes détenues par:

- M. José Miguel Sanchez PEREIRA, né le 31 octobre 1971 à Madrid (Espagne), demeurant à Pseo Gigantes y Cabezudos 46 7D, E-28001 Madrid, Espagne.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.
Pour avis sincère et conforme
Pour Mahé Investments S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010135521/15.

(100154660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Metroinvest Wolkenbügel S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.926.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010135524/10.

(100154467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Macrimo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.711.320,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.057.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, gérant de la Société, a changé d'adresse, et demeure désormais professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010135530/14.

(100155177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Luxatel SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.865.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135518/9.

(100154715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Mustique Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 114.550.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.10.10.

Référence de publication: 2010135528/10.

(100155134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Macquarie International Investments Holdings L.P. & Cies S.E.N.C., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 1.959.760,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 142.903.

Par résolutions signées en date du 27 juillet 2010, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135529/12.

(100154770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Monal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.958.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration

- Monsieur Alain RENARD est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat de catégorie B, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 12/10/2010.

Certifié sincère et conforme

POUR MONAL S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010135544/15.

(100154954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Valuebord Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 98.343.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 199 du 18 février 2004.

Il résulte d'une lettre du 17 septembre 2010 que Monsieur Sten PALMQUIST, demeurant professionnellement à B - 1410 WATERLOO, Drève Richelle, 161, Bâtiment D, a adressée à la société, qu'il a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de VALUEBORD HOLDING S.A..

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 17 septembre 2010 que Monsieur Jean-Louis OUELLETTE, directeur, né le 02 novembre 1958 à GRANBY (CANADA) et demeurant professionnellement à B - 1410 WATERLOO, Drève Richelle, 161, Bâtiment D, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Sten PALMQUIST démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 5 des statuts de la société, le nouvel administrateur Monsieur Jean-Louis OUELLETTE est autorisé d'engager la société par la signature collective avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010136236/23.

(100155681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Manu Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 98.793.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010135532/10.

(100155084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Media for One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 106.172.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135536/10.

(100155182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Peter Pan's Club S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3862 Schifflange, 52, Cité Op Soltgen.
R.C.S. Luxembourg B 45.668.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2010

Les actionnaires de la société PETER PAN'S CLUB S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

La démission de:

- Monsieur Aly Bettendorf, maître boucher, demeurant à L-3862 Schifflange, 52, Cité Op Soltgen, de son poste d'administrateur est acceptée avec effet immédiat.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Madame Xenia PEIFFER, étudiante, née le 15/01/1992 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3862 Schifflange, 52, Cité Op Soltgen,

au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012

Schifflange, le 14 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010136148/20.

(100155793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Trade Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 55.462.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «TRADE CORPORATION S.A.», ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55.462, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 491 du 1^{er} octobre 1996.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Quentin ABSIL, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009.
2. Mise en liquidation de la société avec effet immédiat.
3. Nomination de la société «EUROTIME S.A.», ayant son siège social au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg à la fonction de liquidateur.
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes annuels de la Société clôturés au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 et décide de reporter à nouveau les résultats desdits exercices.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:
La société «EUROTIME S.A.», Société Anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaires des Actionnaires décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. THILLENS, Q. ABSIL, C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11801. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010135644/71.

(100154391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Media for One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 106.172.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135537/10.

(100155183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Sabayon Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.319.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010136746/34.

(100156707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Messageries de la Presse, des Publications, des Journaux et Illustreiertemapp s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 15.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135540/11.

(100154423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Sarcas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.810.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010136747/34.

(100156805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Schreinerei J. Hoffmann A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marburgerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.009.

Im Jahre zweitausendzehn, am fünfundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft „SCHREINEREI J. HOFFMANN A.G.“, (Matrikel 2002 2206 606), mit Sitz in L-9764 Marnach, 3, Marburgerstrooss,

eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 94.009,

gegründet mit dem ursprünglichen Firmennamen „SCHREINEREI J. HOFFMANN S.à r.l.“, durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem damaligen Amtssitz in Wiltz, am 7. Oktober 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 124 vom 4. April 1992, abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Roger Arrensdorff, mit dem damaligen Amtswohnsitz zu Wiltz, am 24. September 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1 vom 2. Januar 1998, abgeändert und umgewandelt in eine Aktiengesellschaft, gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Urbain Tholl, mit dem Amtssitz zu Mersch, am 6. Februar 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 914, vom 15. Juni 2002,

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Heino HOFFMANN, Schreiner, wohnhaft in Burg-Reuland, Lengler 47D

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Frau Silke HOFFMANN, Privatbeamtin, wohnhaft in Burg-Reuland, Oudler 94H

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herr Joseph HOFFMANN, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Lengeler 36.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 2.160 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Aufstockung des Kapitals um einhundertvierzigtausend Euro (140.000,- EUR), von seinem aktuellen Stand von vierundfünfzigtausend Euro (54.000,- EUR) auf einhundertvierundneunzigtausend Euro (194.000,- EUR), durch Schaffung und Ausgabe von fünftausendsechshundert (5.600) neuen Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,-EUR) mit gleichen Rechten und Nennwert wie die bestehenden Aktien.

2. Zeichnung und Zahlung;

3. Abänderung von Artikel 6 der Satzung;

4. Abänderung von Artikel 1 §2 der Satzung;

5. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss.

Die Versammlung beschließt, das Kapital von seinem aktuellen Stand von vierundfünfzigtausend Euro (54.000,- EUR), auf einhundertvierundneunzigtausend Euro (194.000,-EUR), durch Schaffung und Ausgabe von fünftausendsechshundert (5.600) neuen Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) mit gleichen Rechten und Nennwert wie die bestehenden Aktien, aufzustocken.

Zweiter Beschluss.

Zeichnung und Einzahlung

Die fünftausendsechshundert (5.600) neuen Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) werden von Herrn Joseph HOFFMANN, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Lengeler 36, gezeichnet.

Die Einzahlung von einhundertvierzigtausend Euro (140.000,- EUR) erfolgte in bar, so dass dieser Betrag ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Die Versammlung erklärt einstimmig die Zeichnungen der fünftausendsechshundert (5.600) neuen Aktien anzunehmen.

Dritter Beschluss:

In Folge der beiden vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 6 der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Kapital beträgt einhundertvierundneunzigtausend Euro (194.000,- EUR), eingeteilt in siebentausendsiebenhundertsechzig (7.760) Aktien, mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).“

Vierter Beschluss:

Die Versammlung beschließt den Artikel 1 (Absatz 2) der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1. (Absatz 2).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Munshausen.“

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen.

Kosten.

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf € 1350,-.

Worüber Urkunde, Aufgenommen Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: H.HOFFMANN, S.HOFFMANN, J.HOFFMANN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 26 août 2010. DIE/2010/8178. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 11 octobre 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010135608/77.

(100155022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Promofin Outremer, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 33.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010138655/9.

(100158289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Marsjön S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.765.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2010 que:

- Monsieur John Ventress a démissionné de son mandat de gérant, il est remplacé par Monsieur Roland Mark Deller, né le 29 mai 1976 à Leicester (GBR), demeurant à 26 Montgomery Road, Chiswick, W4 5LZ Londres, avec effet au 6 octobre 2010.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010135533/16.

(100155102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.